

Demande d'aide juridictionnelle devant la Cour de cassation

Accéder au Service en ligne

Pour faire une demande d'aide juridictionnelle au bureau d'aide juridictionnelle de la Cour de cassation.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00